

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées

Tarbes, le 5 mars 2024

Service DEOS
Laure BEAU
Cheffe de service
Tél: 05 67 76 56 76
Pôle scolarité
Affaire suivie par:
Stéphanie HANNOTEAU

Tél: 05 67 76 56 97 Mél: deos65ecoles@ac-toulouse.fr

65016 TARBES

13 Rue Georges Magnoac

Madame, Monsieur.

Votre enfant a bénéficié d'un cours en arabe, italien, portugais ou turc dans le cadre des enseignements internationaux de langues étrangère (EILE) en 2023-2024, il peut poursuivre cet enseignement en 2024-2025.

Ces enseignements sont proposés, en plus des 24 heures obligatoires, à raison d'une heure trente hebdomadaire. Ils sont ouverts aux élèves volontaires, quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ. Ils s'ajoutent à l'apprentissage de la première langue vivante étrangère débuté en classe de cours préparatoire (CP). Ils peuvent avoir lieu dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé. Les cours peuvent regrouper des enfants de différents âges, voire de différentes écoles.

Les programmes d'enseignement de chaque langue sont élaborés par la France en partenariat avec les pays partenaires. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser essentiellement à l'oral des expressions et des phrases simples dans la langue choisie.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Si vous souhaitez que votre enfant poursuive son parcours en langue arabe, italienne, portugaise ou turque durant l'année scolaire 2024-2025, il convient de renseigner le formulaire de préinscription et le remettre à la directrice ou au directeur de l'école de votre enfant avant le 05 avril 2024.

L'éventuelle ouverture du cours, le lieu d'implantation et l'horaire vous seront confirmés au moment de la rentrée scolaire. Cette ouverture dépend du nombre de demandes et de la possibilité pour le pays partenaire du dispositif de mettre un enseignant à disposition.

Si le cours que vous avez sollicité est ouvert, vous vous engagez à ce que votre enfant soit assidu et respect les horaires et le fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Madame, Monsieur, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à la lecture de cette information.

L'Inspectice d'Académie

MIQUEL-VAL